

- 1) 1619 befand sich Konrad III. Zurlauben als Gesandter der V kath. Orte beim König in Tours, vgl. Meier/Zurlaubiana 884
- 2) s. etwa AH 50/16,16A,17,17A,19,19A,20,20A,22,22A

Original, mit Siegel - AH 60, 60-61

35

1687 November 27., Versailles

A

ORDONNANZ VON KOENIG LUDWIG XIV. ZUHANDEN DER "ESCHEVINS ET HABITANTS" VON ALTKIRCH

"De par Le Roy

Chers et bien a[i]mez, ayant ordonné que l'assemblée de ... [30] hommes de recrue au regiment d'Infanterie allemande de Greder commandez par un capitaine avec deux Sergent Sera faicte a Altkirch Nous vous faisons cette lettre par la quelle nous vous mandons et ordonnons tres expressement de les loger a mesure qu'ilz y arriveront et de leur fournir pendant qu'jlz y demeureront les vivres necessaires en payant de gré a gré, n'y faictes donc faute car tel est nostre plaisir.

[gez.] Louis¹"

- 1) Blatt unten beschnitten. Die üblicherweise weiter unten angebrachte zweite Unterschrift des "Secrétaire d'Etat à la guerre" - in unserem Falle (vgl. AH 53/136) wäre dies: François-Michel Le Tellier, Marquis de Louvois - fehlt hier.

Original - AH 60, 62

36

1619 April 4., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN ROBERT] MIRON AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT KONRAD III.] ZURLAUBEN, "CAPITAINE D'UNE ENSEIGNE DE ... [300] HOMMES SUISSES AU REGIMENT DES GARDES DU ROY [LUDWIG XIII.]", ZUG

"Je reconnoys par vostre lettre du premier de ce mois de plus en plus le soing que vous prenez de procurer le service du Roy en toutes occasions dont Je ne manqueray à donner advis a Sa Majeste pour luy faire cognoistre comme ses

bienfaicts sont bien employez en vostre endroict, Mais comme ce que me mandez n'est pas de petite consequence aussy merite Jl estre serieusement et soigneusement approfondy et principalement pour ce qui regarde cette levee de vos Chevaux dont la Commission a esté donné au Lieutenant mentionné dans la lettre que m'avez envoyée Laquelle Jl seroit fort a propos de voir soyt en original ou en copie collationnee par homme de Creance pour l'envoyer a la Cour, cela serviroit bien au dessein qu'avez d'attirer et faire admettre au service du Roy le Seigneur que scavez [- vermutlich handelt es sich dabei um Graf Allwig von S u l z, den Landgrafen im Klettgau; dieser hoffte vermittels Zurlaubens Intervention in die franz. Fremden Dienste treten zu können -]¹ que Je doute fort devoir a present envoyer a la Cour creignant qu'on se trovast surpris pour n'avoir eu temps suffisant pour ce resoudre sur ce que J'en ay mandé a vostre Instance et que ledict seigneur ou celuy qui iroit de sa part ne trouveroit pas encore les affaires suffisamment disposées a ses Intentions, Mais Vous pourrez entretenir ces messieurs d'esperances qui ne seront point vaines signamment si on detourne ce dessein de leveé (comme Je vous pryé y faire tous voz efforts) ou au moins faire en sorte que cela s'allentisse le plus qu'il sera possible ce qui sera ayse de faire a ce seigneur par le pouvoir et autorité qu'il a sur ce Lieutenant quand bien Jl deveroit feyndre en avoir affaire ailleurs possible que sur la response que J'ay faicte a vostre lettre par vostre serviteur bastien [=S e b a s t i a n] vous aurez pris occasion et d'approfondir davantage cette affaire et scaurirez quel preparatif cet Alman K r a t z a publié se devoir faire a l'occasion de noz nouveaux mouvemens mesmement s'il y a quelque chose qui regarde le pays Met sin[?]² et me fegnez de m'envoyer homme exprez quand vous aurez decouvert chose ou on puisse prendre pied car de s'attacher à toutes sortes de bruictz Jl est fort dangereux aussy fault Jl les bien examiner par les actes qui se peuvent faire en consequence comme d'apprendre qui distribue l'argent si c'est en quelque ville de Lorraine ou d'almagne, ou si c'est par lettres de change de qui celles partent et a qui celles s'adressent ce que par vostre prudence et circompection accoustumée vous scaurez trop mieux discuter que Je ne scauroys vous mander par aucun escrit

J'adjousteray puis qu'avez si bien entretenu ... le Bourgermeyster [von Zürich, Hans Rudolf R a h n] qui n'a pas tant bien respondu à nos Intentions comme nous desirions que Je desire qu'il ayt ce mot de lettre cy Joinct par vostre moyen le plustost que faire ce pourra avant l'assembleé d'Arrau [- Tag-satzung der neugl. Orte vom 17. April 1619 -]³ que les protestans avec Glaris

doivent tenir Incontinent apres pasques ou J'estime qu'ilz traicteront de ce que luy avez faict entendre et en partie aussy de ce que Je luy ay escrit [- Fragen im Zusammenhang mit dem Burgrechtsstreit in Neuenburg -]⁴, Mais me proposant des expediens pour accommoder ... [Henri II duc d'Orléans-] l o n g u e v i l l e [den Fürsten und Grafen von Neuenburg] Je voudroys qu'il me declarast si les arbitres qu'il nomme sont agreables a Messieurs [Schultheiss und Rat] de Berne et s'il n'a pas pressenti cela d'eux l'estimant trop habille homme et trop amy comme est tout son Canton de ... Berne pour avancer cette proposition sans leur gré ou leur sceu Jmportant a l'honneur et reputation du Roy qui a offert son entremise et fourny celles ... des Cantons que les Bernoys ont si opiniastrement refuseé de souvoir[?]⁵ sur cette proposition du Bourgermeyster que ledicts Bernoys n'ayent parlé et faict cognoistre leur Intentions, c'est ce que Je desire qu'il me mande et dont vous le pourrez presser de m'escire sy vous le voyez comme Jl seroit a propos Je vous envoie copie de la lettre qu'il m'a escrite apres vous avoir veu vous m'en manderez le jugement que vous en faicte Et sur ce Je Demeureray ...

Quand[!] au Capitaine mentionné en vostre lettre Je ne scays de quoy Jl se mesle decrier des soldats scachant qu'il n'en a aucune Charge".

- 1) Die in AH 32/38 Zeilen 2 bis 4 ausgesprochene Vermutung, es handle sich dabei um Heinrich R e d i n g bzw. um die Gesandtschaft der V kath. Orte nach Frankreich, ist damit unhaltbar geworden, vgl. AH 4/22 sowie 49/48.
- 2) *le pays Metz* Handelt es sich ev. dabei um das Pays de Messin, d.h. das Gebiet von Metz?
- 3) s. EA V 2, 62 (Nr. 58). Auf dieser Konferenz vertrat Rahn seinen Ort Zürich.
- 4) s. AH 24/60
- 5) *de souvoir*

Original, mit Siegel - AH 60, 63-64

37

1646 Juli 2., Altdorf

A

SCHREIBEN DES [GERICHTSHERRN DER HERRSCHAFT HILFIKON, SEBASTIAN PEREGRIN] ZWYER, AN ALT AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT BEAT II.] ZURLAUBEN, ZUG

"Demnach herr haubtman [der Zuger Stadt- und Amtsrat, Rudolf] K r e ü w e l die umb mein hilfihkische auch verwilligte [Orts]stimb Zu Zug [- es ging um die unstrittene Gerichtsrechte der Herrschaft Hilfikon in Sarmentorf -]¹